

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 25

**OBJET :**

**SYNDICAT  
D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE  
DU PERCHER (SAEP)  
- RAPPORT SUR LE  
PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE (RPQS)  
POUR L'ANNÉE 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2021-77*

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 15 novembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021.

**PRESENTS :** M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

**Absents ou excusés :** M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 22 NOV. 2021

Publié

le : 22 NOV. 2021

En conséquence, le rapport du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Percher (SAEP) composé de deux parties, la régie et la délégation de service public, a été présenté et approuvé par le Comité syndical du Percher le 15 septembre dernier.

Un exemplaire du rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Les deux volets de ce rapport ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Prix et la  
Qualité du Service du SAEP du Percher pour la Ville de  
L'AIGLE (Régie et Délégation de Service).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**